

PFE/ SESSION DE JUILLET 2006

Loïc CENDRIER

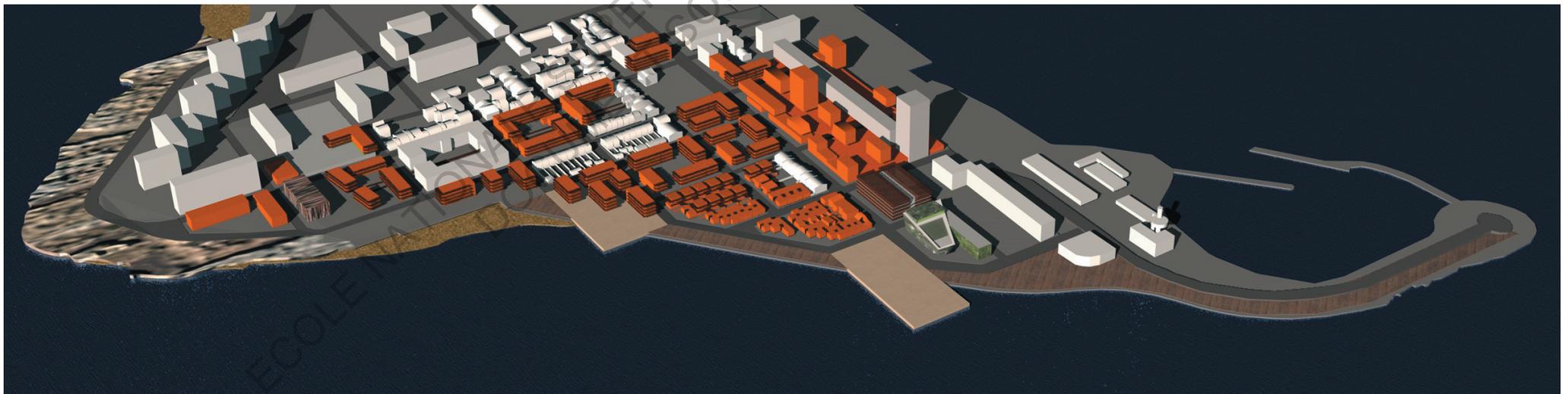
PÔLE 6

MASTER AVPU MARSEILLE

Directeur d'études:
Pascal Urbain

Port de Bouc, tient sa particularité de son rapport à l'eau et de sa tradition industrielle et sociale. Elle subit la tendance actuelle d'exode en périphérie, s'étendant vers les terres au nord son coeur est peu à peu déserté. La presqu'île de la Lègue présente pourtant des qualités paysagères et une morphologie urbaine sans égal. Ce projet est une proposition de renouvellement urbain à grande échéance dont l'objectif est de réconcilier l'urbain et le littoral Sud Ouest de la presqu'île.

PORT DE BOUC: FRONT DE MER URBAIN



Sommaire

Projet avancé en équipe pluridisciplinaire du 7 mars 2006 au 2 juin 2006

p.3: Introduction

p.3: Périmètre d'intervention

p.4-8: Analyse de l'existant

p.9: Les grandes idées du projet

p.10-18: Projet détaillé

Approfondissement du projet réalisé individuellement du 2 juin au 1 juillet:

p.18-22 Les rapports à la mer

p.23-24 Annexes

p.25: Bibliographie

p.26: Remerciements

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Port de Bouc, ville d'environ 17000 âmes des Bouches du Rhône, est un site exceptionnel entre Fos sur Mer et Martigues. Une des spécificités qui lui donne son caractère unique est sa construction sur une presque île au sein d'un territoire à mi-chemin entre la Camargue et la Provence : un atout indéniable en terme de paysage.

Sa situation géographique stratégique, à proximité de la métropole marseillaise, et au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Étang de Berre, pourrait la faire bénéficier d'atouts en terme d'économie et d'emploi.

Pourtant, au cours de son histoire, elle n'a pas su exploiter ces qualités. Ce territoire a été sacrifié aux industries lourdes et aux chantiers navals qui ont subi la crise de plein fouet dans les années 70-80. La ville s'était initialement construite pour accueillir les ouvriers nécessaires à l'essor des activités industrielles portuaires de Fos sur Mer. La presque île s'est donc urbanisée selon une trame orthogonale rigide, dûe à l'implantation des usines et des logements construits à la va-vite, autour de ces sources d'emploi, comme des camps éphémères. Cette trame a perduré avec le temps, et est encore très prégnante sur le site, tout comme l'esprit d'entraide et l'identité très soudée que l'on ressent à Port de Bouc.



Périmètre justifié au sein de la ville...

Au niveau urbain, Port de Bouc est une commune qui s'étend vers le Nord, mais qui paradoxalement voit sa population diminuer. L'urbanisation en lotissement proposée sur le site des Hauts de Saint Jean attire des populations, et la vie « en ville » a perdu de son attrait.

Port de Bouc mise, aujourd'hui, sur des opérations de redynamisation urbaine sur son centre ainsi que sur le maintien de ses activités maritimes traditionnelles et portuaires à travers un projet global pour retrouver un nouvel élan.

Le périmètre d'étude présente des caractéristiques intéressantes en terme de potentialités urbaines. Situé à proximité directe du centre-ville, lieu de vie et d'activités (marché, commerces, port...), et des plages, espaces ludiques au sein de la presqu'île, ce territoire est chargé d'histoire. C'est sur cet espace que s'enracine l'identité de la commune. C'est ici qu'étaient localisées les industries et les villages ouvriers qui ont donné naissance à la ville, et forgé sa trame urbaine. C'est donc véritablement un lieu de mémoire, un héritage précieux à la ville et à ses habitants.

Aujourd'hui, la Lèque est un quartier qui concentre essentiellement des logements, ce qui en fait un espace dortoir. Ce n'est effectivement pas un lieu très animé en journée.

Ce périmètre présente pourtant des potentialités certaines de qualité de vie, principalement au niveau paysager. En effet, les vues offertes par son positionnement sur la Presqu'île ainsi que les quelques promenades en bord de mer sont de véritables atouts, uniques sur Port de Bouc qu'il convient de valoriser afin de proposer un projet de qualité.



Front de mer

Le front de mer de la presqu'île présente des potentialités paysagères et ludiques très intéressantes. C'est sur cet espace que s'ancre le rapport de la ville à la mer. Des vues imprenables sur le complexe sidérurgique et pétrochimique de Fos sur Mer ainsi que des plages viennent conforter l'idée d'atout paysager.

Actuellement, ni la promenade offerte par la Presqu'île, ni ses plages, ne sont réellement mises en valeur. L'aménagement reste pauvre et le mobilier urbain de moindre qualité.



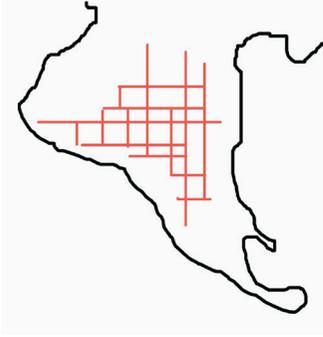


En terme de bâti, l'existant en front de mer se compose de deux types : les Aigues Douces au nord, grand ensemble HLM et du logement individuel au sud faisant face à la mer.

D'un point de vue architectural, les Aigues Douces ont déjà fait l'objet d'une réhabilitation. Les immeubles ayant été abaissés et la qualité des traitements effectués ont transformé l'image traumatisante de ces barres, associée à l'urbanisation massive et irréfléchie des années 60. Aujourd'hui, cette cité s'intègre bien dans le paysage et fait véritablement partie du patrimoine historique de la commune.

Les logements individuels au sud de la zone correspondent à une qualité de vie plus contemporaine. Les îlots ainsi formés ne sont pourtant pas en lien avec le reste du quartier, et ne profitent pas de leur situation exceptionnelle en bord de mer. En effet, actuellement, les maisons sont de mauvaises facture, le traitement des façades est quasi inexistant et l'implantation des logements semble s'être faite de manière spontanée. Ils ne présentent pas les qualités que l'on pourrait rechercher en front de mer urbain.

Une donnée qu'il convient de ne pas oublier est l'exposition au vent de cette partie de la ville ainsi que la présence d'un pipeline enterré sous la promenade du littoral qui justifie la largeur de la voie.



Trame urbaine

La trame orthogonale de la Lège résulte de l'implantation organisée en ligne des usines dans les années 20. C'est non seulement un héritage historique mais aussi un véritable atout en terme d'aménagement de l'espace car elle dégager des perspectives de vues intéressantes non abouties.



Le réseau viaire de la presqu'île est de qualité sur les grands axes: un traitement propre aux villes provençales avec des avenues bordées de pins.



En revanche, au centre de la Lège, on dénote des difficultés et des incompréhensions en terme de circulation. On recense en effet de nombreux sens uniques qui amènent des dysfonctionnements, autour de la place Lazarino. Un tronçon de l'avenue Maurice Thorez est à sens unique en montée, rompant la continuité séquencée de glissement vers la mer qu'elle offre en descente,



Enfin, l'avenue Maurice Thorez, axe majeure du quartier, puisqu'il le dessert entièrement depuis la nationale, jusqu'au littoral, débouche sur un espace en front de mer qui n'est que partiellement traité.





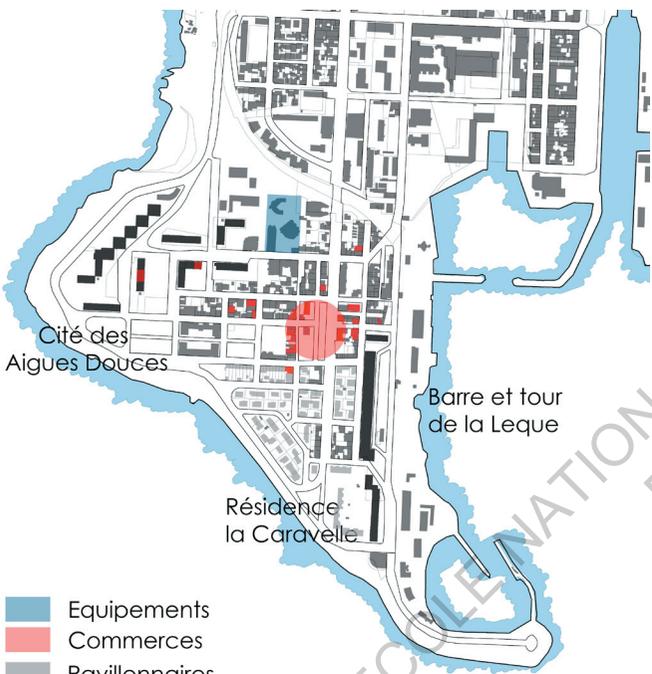
Barre et Tour de la Leque



Habitat pavillonnaire



Les Aigues Douces



- Equipements
- Commerces
- Pavillonnaires
- Maisons de ville
- Ensembles modernes

Trois principales typologies bâties, pour l'essentiel de l'habitat :

Les ensembles modernes : La cité des Aigues Douces (qui fait signal depuis la nationale 568 venant de Fos), la barre de la Caravelle, la Barre et la Tour de la Lèque (qui font signal depuis le Viaduc de Martigues et depuis la voie ferrée venant de Marseille). Ces bâtiments proposent des logements d'assez bonne qualité pour du logement social datant des années 70, mais leur présence au sein de la ville produit tout de même un traumatisme pour les populations.

En front de mer, plus au sud, on retrouve un habitat pavillonnaire qui ne dépasse pas le R+1. Une offre de logements qui répond à une demande grandissante, et dont les atouts sont évidents (intimité, espace, confort...) mais un parcellaire incohérent avec la trame orthogonale de la presqu'île.

Le reste de la presqu'île est occupé par un habitat de type maison de ville. On recense également du logement collectif qui borde les principaux axes de circulation de la zone et pouvant atteindre R+10.

D'un point de vue démographique, la population de la Lèque présente les mêmes caractéristiques que l'ensemble de la population de Port de Bouc. Ce territoire est occupé par des populations relativement jeunes et fragiles face à l'emploi. On recense de nombreux ouvriers et employés ce qui fait que l'accès à la propriété reste relativement compliquée.

Vie du quartier / Espaces publics

La Lèque est un espace à dominante résidentielle. On y recense quelques espaces publics mais ces derniers ne semblent pas remplir leur fonction de rencontre et d'échange. Excepté faite des aires de jeux, ils ne font pas partie d'un cheminement qui amènerait à leur rencontre, et à leur appropriation.

Les commerces se concentrent essentiellement au niveau de la place Henri Lazarino, et dans les rues adjacentes. Cet espace public se situe au cœur de notre périmètre. Pourtant il n'est que peu investi par les populations et la voie le traversant le divise en deux parties, ce qui ne lui offre pas une bonne lisibilité.

Des équipements publics culturels et sociaux sont présents sur la zone (médiathèque, théâtre, centre culturel et social...), et se concentre sur un périmètre qui ne permet pas une mise en valeur adéquate de ces activités.



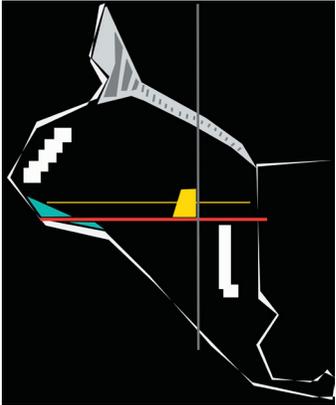
Médiathèque



Halte garderie/Centre social



Place Lazarino



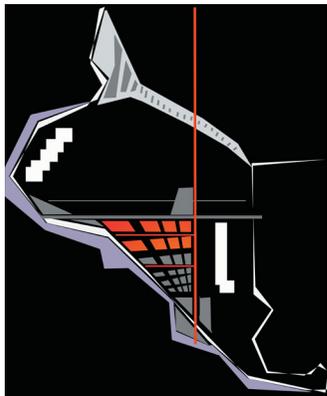
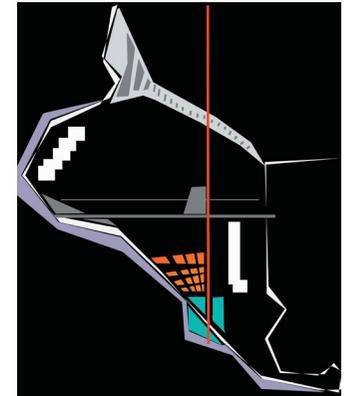
1ère étape

La disponibilité de terrains au centre de notre périmètre nous permet d'entamer une première phase de travaux visant à densifier cette partie de ville. Cette première opération prévoit la création d'habitats mixant TELS TYPES de logements, le déplacement de la médiathèque en bordure de littoral accompagné de l'élaboration d'un premier lieu de manifestations culturelles et sportives pour créer un nouveau pôle d'activités. Le lien avec la place Henri Lazarino, que l'on retravaille afin de lui donner plus de tenue et de palier aux dysfonctionnements de circulation observés, est à conforter, en intégrant un cheminement piéton depuis la zone portuaire à l'est de la Presqu'île jusqu'au littoral ouest.

2nde étape

Notre deuxième phase de travaux consiste à reconfigurer la zone d'habitat pavillonnaire au sud de la presqu'île en proposant une offre de logements diversifiés : habitat collectif et habitat individuel en dégradé de hauteur jusqu'au littoral. Une réflexion sur ces nouveaux logements a été menée sur leur rapport direct avec le littoral.

La création d'un multiplexe proposant des activités diverses (cinéma, commerces, restaurants...) faisant appel au bout de l'avenue Maurice Thorez, et les débuts d'aménagement de la promenade en bord de littoral seront des éléments forts de cette phase du projet. Le rapport au littoral sera largement pris en compte puisque les premiers aménagements de la promenade sont envisagés afin de relier ce nouveau pôle, à l'esplanade et la plage créées lors de la phase précédente.



3ème étape

La troisième phase des travaux constitue un vaste programme de logements. Ce dernier concerne une vaste zone située entre la rue Marceau, l'avenue Maurice Thorez et la rue Pastres. De l'habitat collectif viendra proposer une offre conséquente de logements afin de redensifier la zone et d'attirer des nouvelles populations.

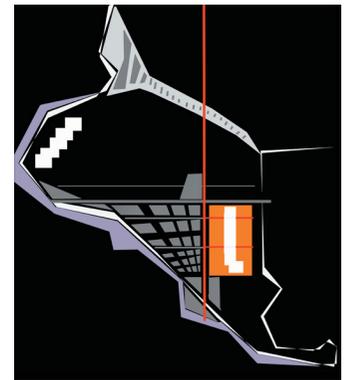
La réalisation d'un nouvel espace public en bord de mer est centrale dans cette étape. Ce dernier aura une vocation paysagère, ludique et commerciale. De plus, ce dernier sera à proximité de la nouvelle médiathèque et de la plage de la Lèque qui ne subira que quelques aménagements. Enfin, c'est lors de cette phase que se reliera la promenade littoral à la promenade des Aigues Douces.

4ème étape

La dernière phase des travaux a pour objectif de conforter l'avenue Maurice Thorez en tant qu'axe principal de la ville jusqu'au multiplexe. De plus, la barre de la Lèque sera mieux intégrée grâce à des travaux de requalification permettant de construire un lien entre le quartier de la Lèque et le port.

La confrontation d'un nouveau quartier de type moderne à la zone d'habitation de type vil-lageoise est un parti pris du projet, qui vise à accentuer et conforter la descente de l'avenue Maurice Thorez jusqu'au littoral, et jusqu'à ce nouveau pôle d'activités culturelles et ludiques.

Enfin, la promenade du bord de mer prend également toute son ampleur et sa qualité lors de cette phase grâce à un séquençage de cette dernière.



Plus...

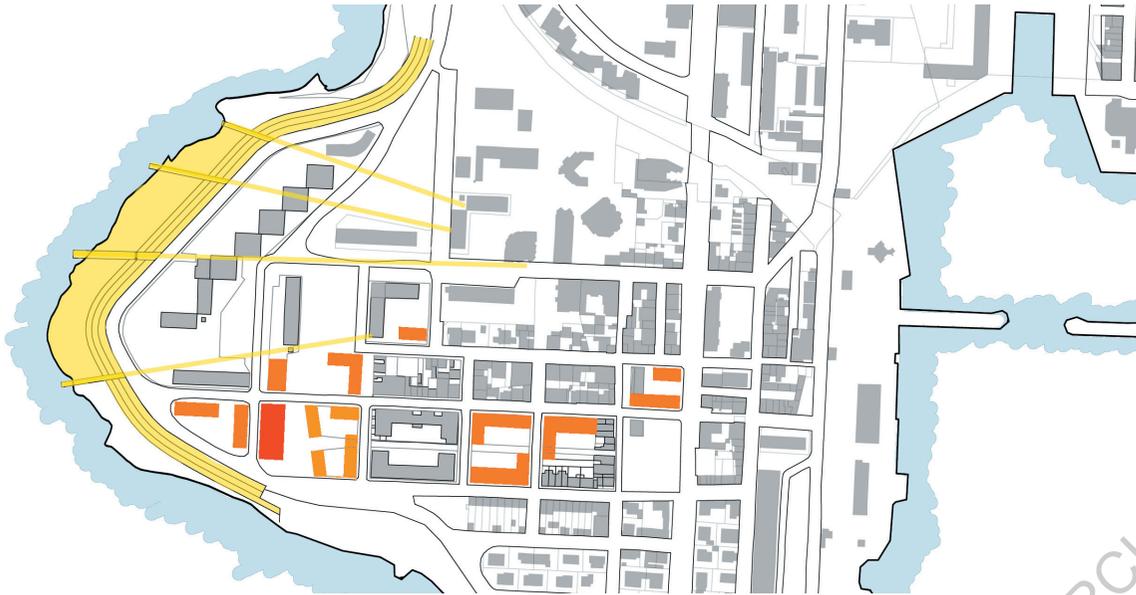
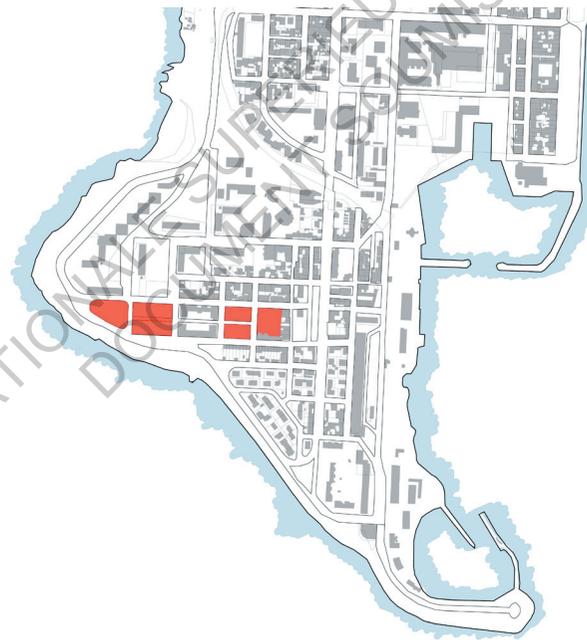
Notre projet s'articule donc autour de plusieurs phases afin d'y intégrer la notion de temporalité. Chaque étape fera l'objet d'opérations d'envergure afin de revitaliser notre territoire, opérations que nous allons détailler ci-dessous.

1ère étape

Cette étape concerne la place Henri Lazarino ainsi que les îlots libres situés à l'ouest de cette dernière jusqu'au littoral. Les îlots présentant des opportunités foncières immédiates, cette opération pourrait être rapidement réalisable.

Les îlots de la place Lazarino au littoral

Les îlots à l'ouest de la place présentent des opportunités foncières immédiates. Afin de redensifier notre territoire, un premier programme de logements venant combler ces vides est envisagé. De l'habitat collectif en R+3 sera créé sur les îlots vides entre la place Lazarino et les îlots occupés par la nouvelle maison de retraite et par un programme de logements collectifs déjà entamé par la ville. Face à l'esplanade des Aigues Douces, un habitat moins haut sera proposé afin de laisser des vues libres sur le golfe de Fos. Cet habitat sera de type intermédiaire en R+1. Face à ces logements, la nouvelle médiathèque sera implantée afin de libérer un îlot au nord et de donner un caractère central à l'ensemble de la Lèque en étalant au maximum les équipements proposés. Enfin, le dernier îlot en bord de mer et l'esplanade des Aigues Douces seront, eux aussi, occupés par un habitat collectif en R+3. En revanche, sur l'esplanade, le bâtiment sera sur pilotis pour continuer à avoir une vue sur la mer. Ces nouveaux logements pourront accueillir les populations délogées lors des futures opérations de remaniement du bâti.

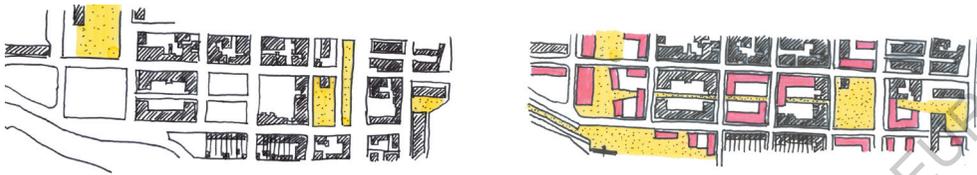




Place Henri Lazarino

Comme nous l'avons décrit dans l'analyse, la place présente des dysfonctionnements en terme de circulation puisqu'elle vient couper la descente de l'avenue Maurice Thorez. Notre premier geste est de remanier cette place afin d'offrir un espace public central de meilleure facture à notre périmètre.

La partie de la rue Victor Leydet, venant couper la place Lazarino en deux, disparaîtra pour pouvoir unifier cet espace public. La place reprendra une forme plus lisible puisque l'îlot au nord de cette dernière sera prolongé grâce à une partie de l'espace public existant et une partie de la rue Victor Leydet. Un programme de logements collectifs (R+3) autour est prévu pour que la place soit mieux tenue par le bâti alentour. L'avenue Maurice Thorez retrouvera sa largeur initiale afin d'améliorer la circulation le long de cet espace. Enfin, le bâtiment présent sur la place verra sa fonction changée.



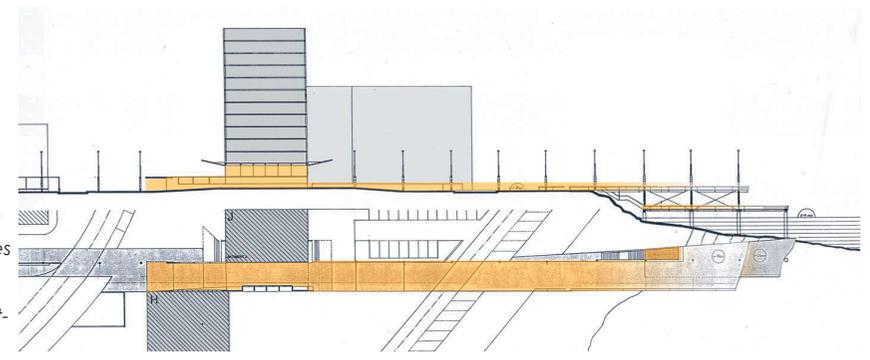
Un traitement particulier sera proposé quant à la connexion entre la nouvelle place Lazarino et le littoral ouest de la presqu'île : une longue venelle en cœur d'îlot offrant un cheminement piéton alternatif est prévue. En ce qui concerne les Aigues Douces, un des principes du projet Fuksas sera poursuivi. Les passerelles envisagées par ce projet seront réalisées pour améliorer la qualité architecturale de la cité, ces dernières partant du cœur de la ville et aboutissant sur le littoral des Aigues Douces.

référence:

passerelle belvédère au parc de la Feyssine, Lyon



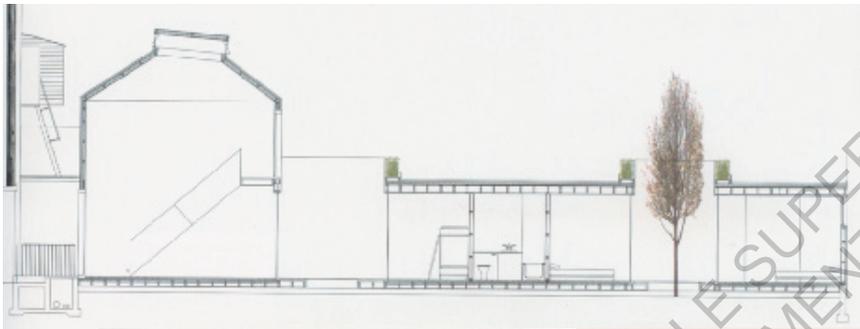
Projet de réhabilitation de la cité des Aigues Douces par Fuksas: le principes des passerelles qui projettent vers la mer





2^{de} étape

Le second geste est une étape phare de notre projet. En effet, elle remaniera complètement un îlot d'habitat individuel en bord de mer et verra la création d'un pôle d'activités culturelles et ludiques au bout de l'avenue Maurice Thorez, axe majeur de la Lègue.



référence:
Slim House par
Pierre D'Avoine-
Architecte

L'îlot en bord de mer

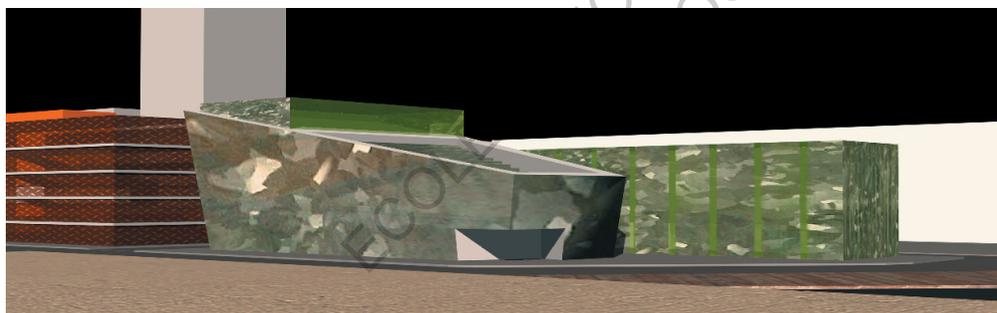
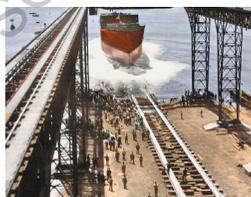
Cet îlot est composé d'habitat pavillonnaire. Il ne s'intègre pas dans la trame orthogonale de la Lègue, trame héritée du passé industriel de la ville. Notre projet consistera à adapter cette dite trame à cet îlot. En revanche, notre parti pris est de garder ce type d'habitat pour conserver l'esprit du lieu et pour apporter une dégradation des hauteurs du bâti, de la ville jusqu'au littoral. Du logement plain-pied ou en R+1 sera proposé dans ces nouveaux îlots entourés d'habitat intermédiaire en R+1 ou R+2. Il est important de souligner que les parcelles dédiées à l'habitat individuel feront l'objet de concours pour maître d'ouvrage / concepteur.



référence:
Centre NEMO
Amsterdam
par Renzo
Piano



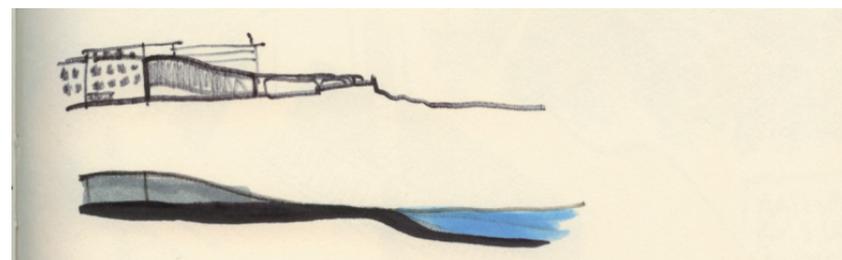
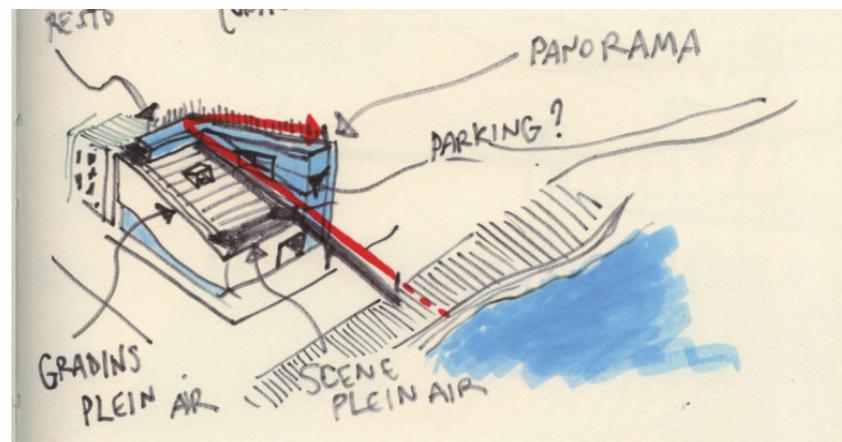
Esquisse de coupe: le bâti et l'esplanade semblent s'enfoncer dans la mer, reproduisant le mouvement de mise à l'eau des navires



Esquisse numérique du multiplex

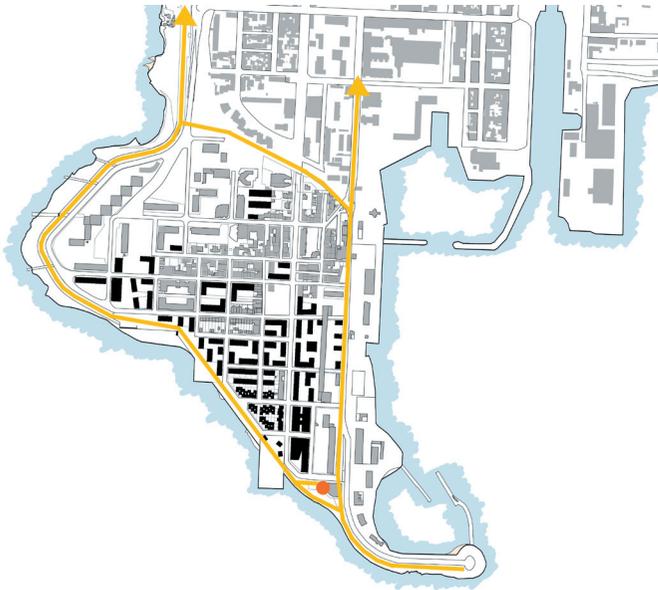
Pôle d'activités

Pour pouvoir créer ce pôle d'activité, le remaniement de l'îlot où se situe « la Caravelle » est indispensable. Notre opération consiste à créer une esplanade qui s'avancera sur la mer, elle semblera même s'y enfoncer. L'occupation de cet espace sera rendue possible par la création d'un pôle médias / culturel composé d'un multiplexe, d'un théâtre et d'une école de musique. Le toit du bâtiment contenant ces activités sera public à certaines heures, il sera pourvu de gradins tournés vers la mer et permettra de dominer la mer et la ville. Le théâtre remplacera celui situé à proximité des Aigues Douces. De plus, un boulo-drome et une location de bicyclettes sont prévus à côté de la capitainerie. Afin de gérer au mieux les flux de visiteurs la construction d'un parking silo en R+4 est consentie. Cet espace aura pour but d'attirer les populations afin qu'ils profitent de ce littoral exceptionnel.



La Promenade du littoral

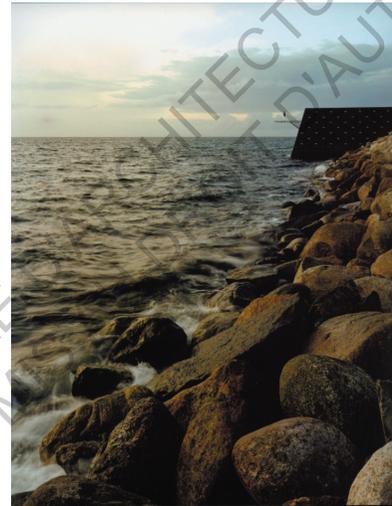
L'aménagement de la promenade commencera lors de cette opération. Un séquençage est prévu par la création de deux espaces publics de bord de mer. En ce qui concerne les matériaux, la partie piétonne sera traitée en bois dans sa majeure partie. L'aménagement d'une piste cyclable sur la promenade est envisagé. Les travaux sur la promenade lors de cette opération s'étendront du port jusqu'à l'espace qui prévoit la seconde esplanade. L'emprise au sol de cette partie de la ballade sera de 16m de la route à la mer, en prenant en compte la piste cyclable.



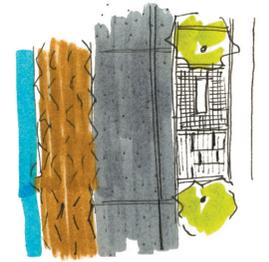
A partir de la location de cycles proposée dans notre projet et à proximité directe du parking silo, un parcours cycliste entourant la Lèque est suggéré. Ce parcours peut être connecté aux autres pistes amenant à la pinède au Nord de la commune.

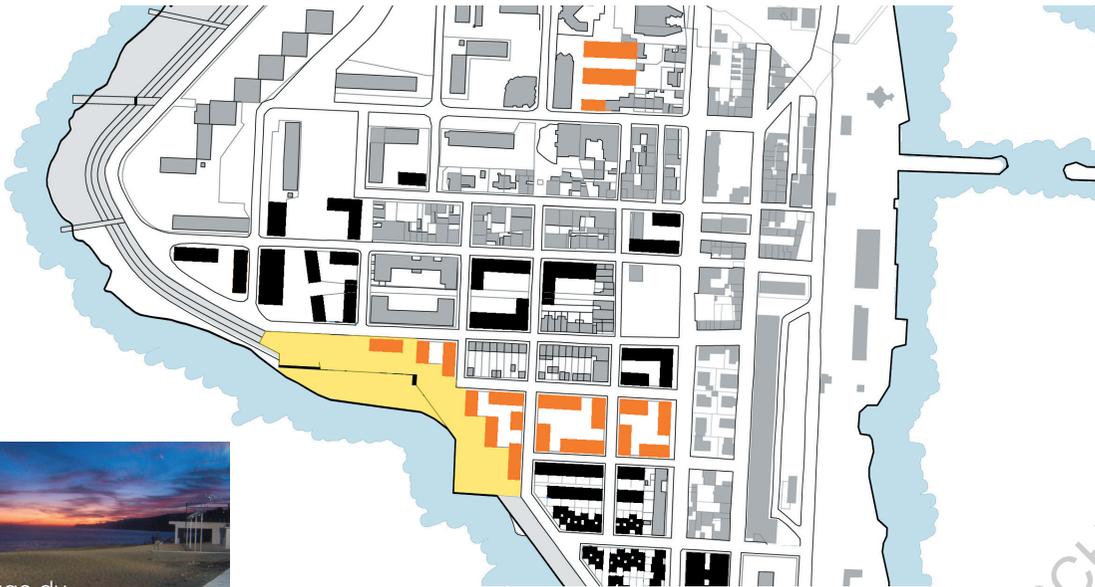


Les différentes textures de la promenade évoqueront la brutalité du sacrifice industriel du territoire

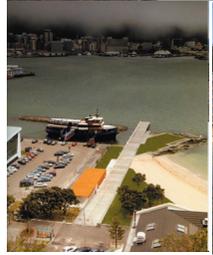


Le fonctionnement de la promenade permet une séparation des flux par sa morphologie. La voirie réservée à l'automobile surplombe une autre dédiée aux modes de déplacements alternatifs. L'enrochement est préservé pour permettre une utilisation du littoral par les pêcheurs. Le traitement du sol de cette partie de la promenade se distingue du traitement général. La partie réservée à la circulation des piétons et cyclistes sera en béton. En revanche, le long du mur de soutènement de la voirie, on aura un traitement en bois intégrant le mobilier urbain et végétal.





la plage du front de mer de cassis



référence:
Oriental Bay
Enhancement
par
David Irwin



La plage de la lège est une plage urbaine



référence:La Barceloneta

3ème étape

Notre troisième étape prévoit un vaste programme de logements afin d'affirmer de manière plus franche la trame orthogonale de la Lège, la création d'une seconde esplanade de bord de mer ainsi que la continuité du traitement de la promenade et l'agrandissement de la plage de la Lège. C'est sur le territoire entre la rue Marceau, l'avenue Maurice Thorez et la rue Pastres que s'exprimera cette partie du projet.

Seconde esplanade et plage de la Lège

Un deuxième espace public en avancée sur la mer viendra ponctuée la promenade littoral. Cette esplanade sera entourée d'immeubles collectifs dont le rez-de-chaussée sera occupé par des restaurants, bars... La hauteur des bâtiments permettra de proposer une bonne lecture de ce lieu. Cet espace, à vocation ludique, sera, de plus, peu éloigné de la nouvelle médiathèque et en contact direct avec la plage de la Lège. Cette dernière sera étendue puisque les rochers la séparant de la promenade seront enlevés. En revanche, l'aménagement restera le même. Cette esplanade sera connectée avec la promenade en bordure des Aigues Douces et le traitement proposé sera en harmonie avec ce qui a déjà été réalisé (béton brut, digue en bois, mobilier urbain). Enfin, l'emprise au sol passera de 16m de large à 5,5m au niveau de la médiathèque.

Programme de logement

La troisième phase prévoit la création de 18 immeubles collectifs en R+3. Cette vaste opération permet de répondre directement à notre objectif de redensification de la presqu'île. Certains bâtiments seront occupés par du commerce en rez-de-chaussée, principalement les immeubles à proximité de la nouvelle esplanade. Ces commerces auront pour objectif de permettre l'occupation de ce nouvel espace public en proposant des services de restauration ou de location de matériel de plage par exemple. De plus, cette opération confortera l'idée de trame orthogonale en tenant la rue de manière plus franche. Enfin, l'îlot dégagé par le déplacement de la médiathèque et du théâtre permettra un programme de logements collectifs en R+3.



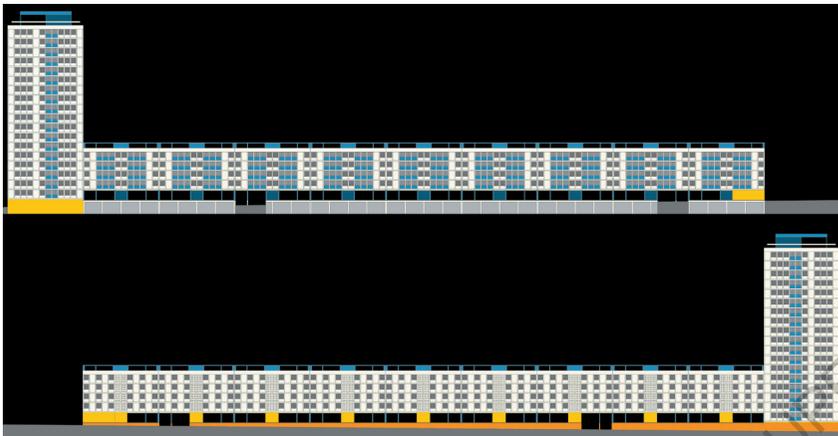
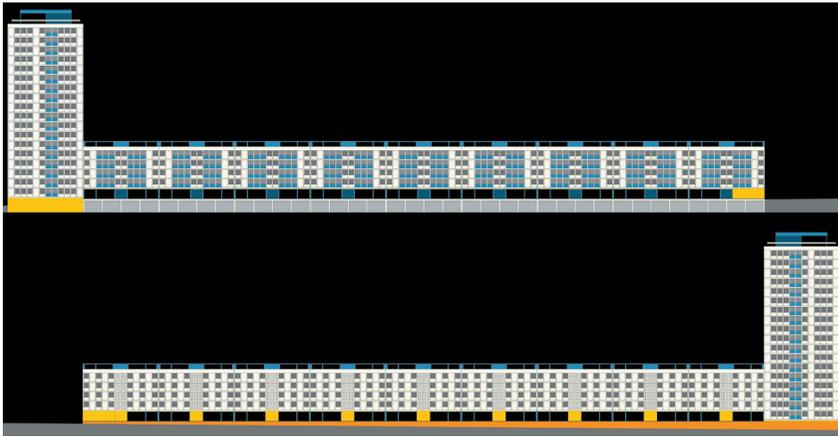
4ème étape

La dernière phase qui viendra clore notre projet concerne l'avenue Maurice Thorez et l'intégration de la grande barre au tissu urbain particulier de cette partie de la commune par des opérations urbaines raisonnées et justifiées.

La Barre de la Lègue

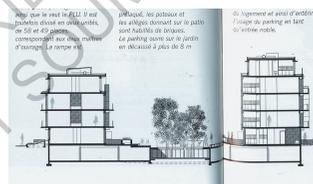
La barre faisant face au littoral Est de la Lègue est un héritage moderne qu'il convient de valoriser. L'idée est d'en faire une « pièce urbaine conséquente », moteur de centralité. Notre projet prévoit de passer en dessous de cette dernière pour pouvoir lier le port et le littoral. Un système de dalle est prévu afin de créer des îlots qui viennent faire disparaître la rue Nationale. Ces dalles surplomberont les passages sous la barre. En revanche, cette différenciation de niveaux ne se fera pas sentir sur l'avenue. Ces dalles viendront border la rue de la République. Ceci aura pour effet d'amener les commerces le long de la voie qui auront ainsi



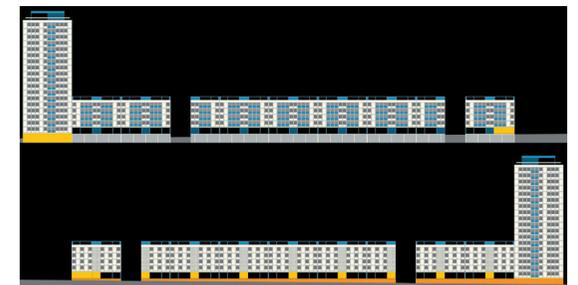
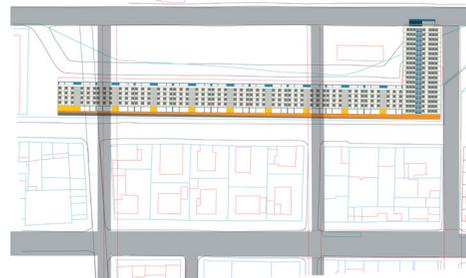


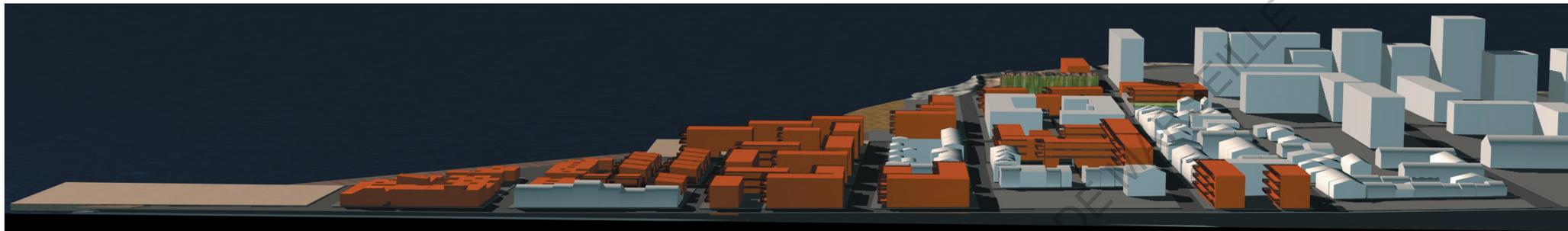
Une pièce urbaine pour une avenue contrastée

La réaffirmation de l'avenue Maurice Thorez comme axe principal de la Lègue passe par un programme de logements présentant des caractéristiques particulières. En effet, un système de dalles permettra d'étendre le système de parking en sous-sol et de créer une différenciation de niveaux au sein des nouveaux îlots. De plus, un système de patios viendra équiper la dalle afin de rattraper le sol naturel et d'illuminer l'intérieur des parkings. Ceci permettra la plantation d'arbres dont la canopée viendra végétaliser les cœurs d'îlots. Du logement collectif sera proposé sur ces « îlots dalles » allant de R+3 à R+6 pour affirmer la notion de densité et de centralité. Il est possible que le programme du bâti accueille des activités.



référence: logements à Reims par Renaud et Babin architectes





L'avenue joue également un rôle majeur dans notre projet. En effet, par l'élaboration de programmes de logements proposant différentes manières d'habiter et jouant sur les hauteurs, l'avenue aura une certaine qualité paysagère. En effet, la dégradation de hauteur de la place Lazarino à la première esplanade permettra d'attirer le regard du visiteur et de l'amener au bout de la presqu'île. Plus il descendra et plus la prégnance du ciel et de la mer s'intensifiera sur le côté Ouest de l'avenue. En revanche, à l'Est, elle continue d'être tenue par la hauteur du bâti. Ainsi, en matière de paysage, la séquence de l'avenue Maurice Thorez facilite un enchaînement avec le commencement de la promenade littorale.



Cette promenade littoral doit se manifester comme un front de mer urbain, c'est à dire qu'elle doit jouer d'éléments d'urbanité dans la forme et dans la pratique. La ville entre dans l'eau et l'eau entre dans la ville.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

La plage de la Lègue

Les terrasses des bars, et restaurants

la promenade

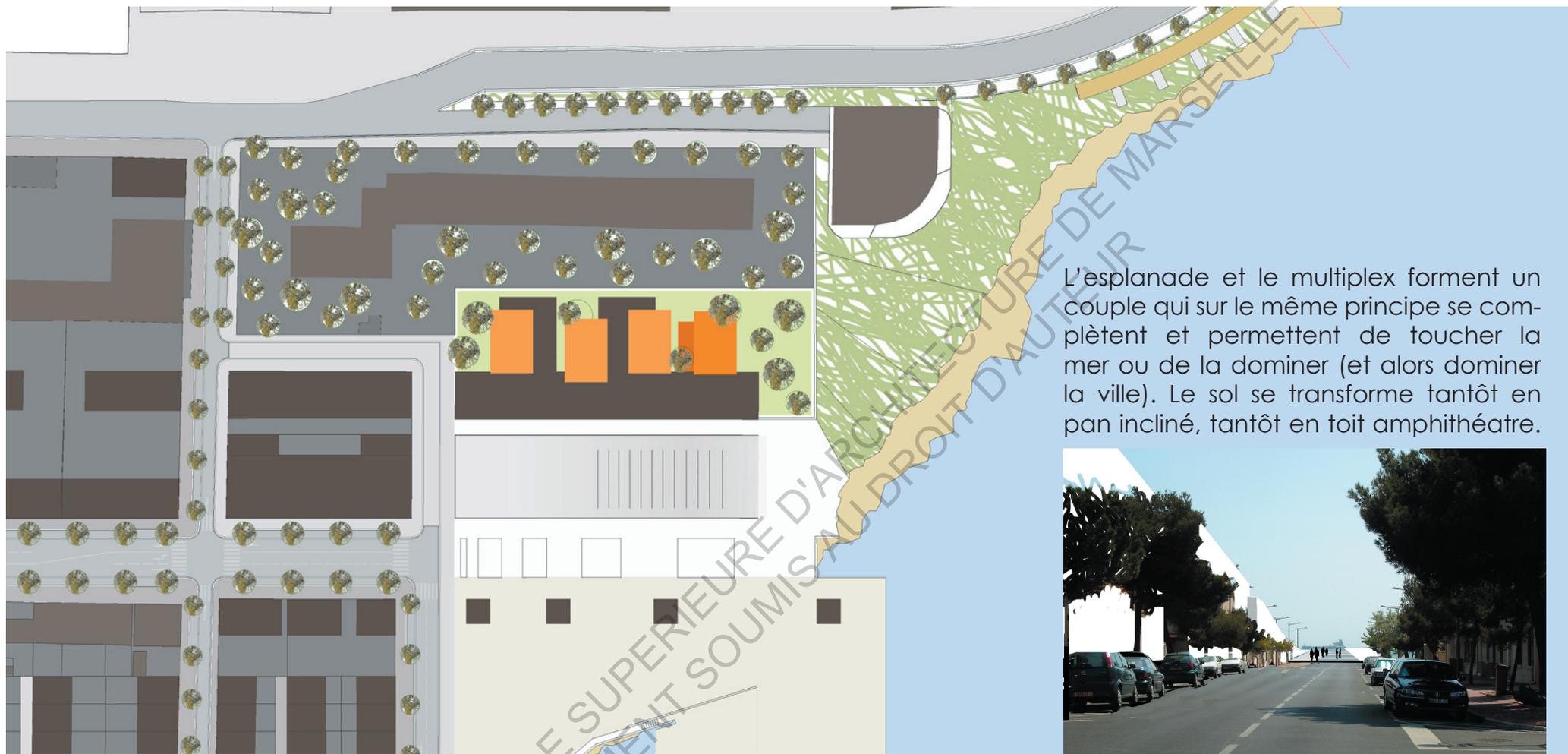
l'esplanade et le multiplex: expériences spatiales mer et ville

Plan

la digue , entre mur et mer

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUS LE DROIT DAUTEUR





L'esplanade et le multiplex forment un couple qui sur le même principe se complètent et permettent de toucher la mer ou de la dominer (et alors dominer la ville). Le sol se transforme tantôt en pan incliné, tantôt en toit amphithéâtre.



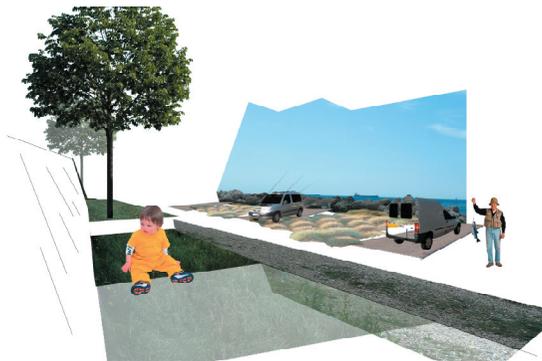


Ces deux éléments forment tous deux les symboles des gestes urbains développés le long de l'avenue.

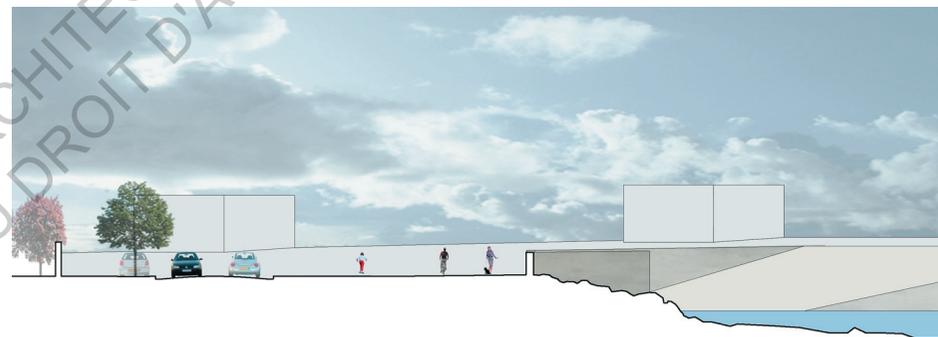
L'arrivée depuis l'avenue se veut spectaculaire: alors que le multiplex semble s'enfoncer vers la mer, le sol de l'esplanade se lève très légèrement selon une pente de 1,5 % soit 1m65 pour 110m. Ainsi depuis la terminaison de l'avenue, l'extrémité du sol de l'esplanade se cale précisément sur l'horizon. La mer en face, disparaît, et c'est lorsqu'on avance qu'elle renaît. L'esplanade est minimaliste, une étendue de béton pour exalter la solitude face à l'horizon subjectivement mis en scène, seuls quatre kiosques viennent poursuivre le décroissant rythmique continu du bâti à l'ouest de l'avenue. Au bout lorsqu'on se retourne, un pan incliné permet de se réfugier dans une petite anse également accessible par un petit escalier. C'est un endroit qui fait plutôt référence à l'individu, seul, tant face à l'horizon, que réfugié dans l'anse.

Le parvis du multiplex fait appel dans l'axe de l'avenue Maurice Thorez. en effet, il s'extrude formant de grandes estrades qui s'étendent selon un rythme décroissant: matérialisation d'une transition ville-mer. Le multiplex symbolise le regroupement, en continuité de la future pièce urbaine autour de la barre et de la tour de la Lèque. Une volumétrie est proposée en attendant une réelle programmation. Elle comprend un bâtiment parking en demi-niveaux qui occupe un îlot, un corps de bâtiment dont le toit est un prolongement du sol au sud et qui accueille côté ville, enfin des salles de cinéma se clipsent sur la structure d'un bâtiment en forme de barre. Les salles de cinéma suspendues surplombent une pinède.

La digue est aujourd'hui beaucoup pratiquée par les pêcheurs. Cette partie est traitée sobrement, des emplacements sont matérialisés par des plaques de béton dimensionnées pour du parking. Ils sont alternés avec des espaces plantés secs et rudes. Le mur de la digue est investi par un système de banquettes d'arbres plantés selon le même rythme. Les banquettes sont basses et permettent de mieux appréhender le mur. Les arbres protègent du soleil et créent un rapport amusant entre la route sur la digue et la banquette en contre bas



La séquence de promenade garde le même esprit que la promenade aujourd'hui. il s'assume comme un linéaire, un moment dynamique, ne propose pas de halte.



la séquences des batiments en redant offres des élargissements sur la promenade qui permet de déployer des terrasses de bar ou de restaurants. La limite avec l'enrochement est amoindrie du fait de la proximité de la plage, il s'agit d'un bloc de béton bas rampant sur le sol et permettant de s'asseoir. On imagine assez bien boire un verre assis ainsi.



Architecture, Ville et Projet Urbain

Au sein de l'école d'architecture de Marseille, l'enseignement de second cycle sera organisé en deux temps :

- un premier semestre commun à tous les étudiants, S07, faisant suite aux six semestres de premier cycle ;
- trois semestres spécialisés, assurés par des pôles thématiques, S08, S09 et S10, comprenant un enseignement théorique, un enseignement du projet et un encadrement des travaux de fin d'études.

Il est proposé de prolonger, dans un de ces pôles – Architecture et Ville : Projets et Histoire – les pratiques et les collaborations mises en place au sein du Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées – Architecture, Ville et Projet Urbain. Les étudiants de l'école d'architecture qui suivraient cette formation accèderaient à un double diplôme :

- le diplôme d'études en architecture valant grade de master ;
- le master Architecture, Ville et Projet Urbain, cohabilité, entre l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, établissement principal de rattachement, les universités d'Aix-Marseille I (Unité de Formation et de Recherche de Géographie) et d'Aix-Marseille III (Institut d'Aménagement Régional). La présente note expose brièvement les motifs de cette formation et ses principaux modes de fonctionnement. Le détail de la formation est spécifié dans le document joint en annexe, qui présente l'ensemble du pôle.

1. Objectifs

Du Diplôme Spécialisé au Master

Le Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées « Architecture, Ville et Projet Urbain » a été créé en 2001, par l'École d'Architecture de Marseille, l'Institut d'Aménagement Régional et l'Unité de Formation et de Recherche en Géographie d'Aix-en-Provence. Il regroupait des étudiants venant des trois disciplines, l'architecture, l'aménagement et la géographie. Il délivrait un titre universitaire – D.E.S.S. – qui s'inscrivait alors, dans les trois établissements, comme faisant suite à leurs diplômes respectifs. La donne est radicalement changée dans le cadre de la réforme européenne de l'enseignement supérieur. Les D.E.S.S. sont supprimés. Les deuxièmes cycles universitaires sont sanc-

tionnés par des masters, ou, s'agissant des écoles d'architecture, par un diplôme valant master. La vocation des enseignements « Architecture, Ville et Projet Urbain » est de se conformer aux règles communes d'un deuxième cycle. C'est chose faite, dès cette année, pour les étudiants de l'U.F.R.G. et de l'I.A.R. : la cinquième année passée avec les étudiants de l'école d'architecture s'inscrit dans le cursus normal de leurs études. Nous proposons d'intégrer de la même façon les étudiants de l'école d'architecture : le pôle « Architecture et Ville : Projets et Histoire » les conduira au diplôme d'État d'architecte. Ce projet nécessite certains aménagements techniques, puisqu'un même enseignement, délivré aux étudiants des trois établissements, doit se conformer à des normes spécifiques. Surtout, le contenu de l'enseignement doit être ajusté à la mission centrale d'une école d'architecture : former des architectes, métier défini et protégé par la loi.

De la spécialisation à la maîtrise

Le D.E.S.S. s'adressait à des diplômés des écoles d'architecture, qui avaient déjà fait six ans d'études et qui souhaitaient se spécialiser dans le projet urbain. C'est dire que toutes les compétences nécessaires à la pratique architecturale étaient réputées acquises avant la spécialisation. Le cadre actuel est très différent. Les étudiants concernés auront un diplôme de premier cycle, délivré après trois ans d'études, et s'engageront pour deux ans de master. Certains, au terme du master, pourront s'orienter vers un doctorat ou des carrières ne nécessitant pas d'habilitation à exercer la maîtrise d'oeuvre. D'autres, plus nombreux, voudront exercer le métier d'architecte maître d'oeuvre en leur nom propre, habilitation qu'ils obtiendront, après le master, par une année complémentaire de formation au métier. C'est dire que le thème projet urbain, qui dans le cadre du D.E.S.S.S. pouvait être compris comme une spécialisation de la discipline architecturale, doit être, dans le cadre du master, entendu comme une maîtrise de cette discipline. Le projet urbain pouvait être entendu, et était effectivement entendu par certains étudiants, comme un débouché professionnel, comme une façon de s'en sortir, voire, comme une manière « de sortir de l'architecture ». Au contraire, le pôle qui est proposé doit considérer le projet urbain comme une clé d'accès à la discipline, comme une manière « d'entrer en architecture ».

Pratiques pluridisciplinaires du projet

Au regard d'autres pôles au sein de l'école, la singularité de la formation proposée tient au travail en équipes pluridisciplinaires, associant des étudiants architectes, géographes et urbanistes, de cultures universitaires et de compétences très différentes.

Chaque étudiant intervient, dans les équipes, au titre des compétences spécifiques de sa formation : composition et représentation architecturale ; géographie physique et humaine ; identification des acteurs, des enjeux et des procédures...

L'expérience des années précédentes préconise d'aborder les premiers projets avec des équipes pluridisciplinaires assez larges – de 6 à 8 étudiants, dont 3 futurs architectes, par exemple. Ces groupes important tempèrent les différences d'approches et permettent d'instaurer un débat interdisciplinaire interne à chaque groupe. C'est ce qui sera proposé au semestre 9. Par la suite, après identification des affinités intellectuelles et ajustement des modes de travail, des groupes plus restreints sont possibles – de 2 à 4 étudiants, dont un architecte au moins. C'est ce qui sera demandé au semestre 10.

Quels que soient leurs domaines d'interventions, les architectes ont une culture commune, fondée sur la pratique du projet et sur la connaissance de son histoire.

Cette culture architecturale garantit la cohésion des équipes de conception, telles qu'elles sont aujourd'hui constituées en réponse aux problèmes complexes : architectes responsables de projets, architectes chefs de projets, architectes en charge des concours, des avant-projets, des dossiers d'exécution, architectes d'opération, architectes spécialisés en logements collectifs, en équipements industriels et commerciaux, en équipements publics, architectes urbanistes, paysagistes, aménagistes... associés à des ingénieurs structures, ingénieurs façades, ingénieurs fluides, thermiciens, acousticiens, éclairagistes, ingénieurs voies et réseaux divers, ingénieur génie civil, ingénieurs circulation, environnementalistes, sociologues, géographes, urbanistes réglementaire, urbanistes d'opération, etc. Cette diversification des compétences nécessite, plus que jamais, une culture commune qui les lie.

Dans cette perspective, le pôle Architecture et Ville : Projets et

Histoire, assure conjointement :

- des enseignements spécialisés, visant à former au plus haut niveau :
- des praticiens du projet architectural ;
- des praticiens de projet urbain ;
- des chercheurs ;
- un enseignement commun et des échanges réguliers :
- au sein du pôle, entre les étudiants du projet architectural, du projet urbain et de la recherche ;
- au sein d'un réseau international, associant l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, l'Institut du Paysage de Karlsruhe, l'Institut d'Urbanisme de Stuttgart et l'Institut d'Architecture de Venise ;
- au sein d'un réseau interdisciplinaire, associant des étudiants de l'Institut d'Aménagement Régional et de l'Unité de Formation et de Recherche de Géographie d'Aix Marseille.

Au premier semestre – S08 – l'enseignement est commun à tous les étudiants du pôle. Avec un séminaire et un atelier de projet qui initient conjointement à la recherche historique, à la pratique professionnelle du projet architectural et à celle du projet urbain. Au terme de ce semestre, l'étudiant peut ainsi choisir une spécialité en toute connaissance de cause.

Aux deuxième et troisième semestres – S09 & S10 – Les enseignements sont distincts selon les spécialités choisies. Mais des rencontres régulières sont prévues :

- les enseignants de projet assurent des interventions ponctuelles dans les séminaires et les enseignants chercheurs font de même dans les ateliers de projet ;
- les ateliers de projets travaillent sur territoire commun, sur une ville européenne choisie en début d'année. Les exercices sont lancés par un séjour d'une semaine sur le site, avec l'ensemble des étudiants du réseau international ;
- les ateliers de projets se retrouvent chaque semaine, pendant une heure, pour présenter l'avancement de leurs travaux respectifs ;
- un voyage d'étude regroupe l'ensemble des étudiants.

Bibliographie

Arca n°

Architecture à vivre n°

DUBOIS-TAINE Geneviève et CHALAS Yves, *La ville émergente* - Editions de l'Aube, 1997

GAUZIN-MÜLLER Dominique, *25 maisons écologiques* - Collection 25 réalisations, 2005

MELSUIH Claire, *Maisons contemporaines* - Editions Phaidon, 1997

MOZAS Javier et FERNANDEZ PER Aurora, *Densidad* - Editions Revisada y Ampliada, 2004

POPLE Nicole, *Maisons expérimentale* - Editions du Seuil, 2001

Techniques et architectures n°478, *Madrid, un défi* - Editions Jean Michel Place, 2005

Ultimate landscape design, TeNeues 2005

www.Babin-Renaud.com: site internet de l'agence Babin et Renaud

www.bcn.es/urbanisme/barceloneta

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Remerciement à :

Pascal Urbain

Alexandre Chapuis

Jérôme Bertrand

René Borrey

Loïc Gassa

Franck Gelling

La mairie de Port de Bouc

OPAC de Port de Bouc

Jean-Sébastien Galley

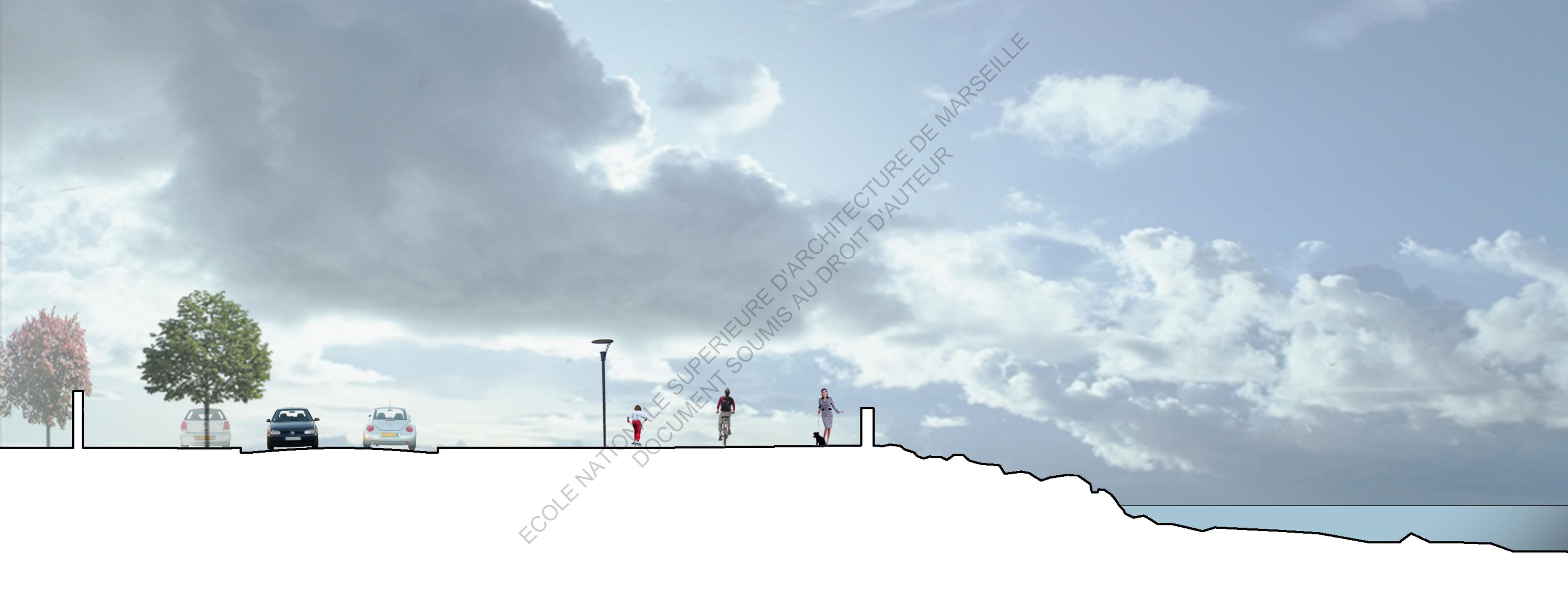
Mohammad Hosseinpoor

Julie Nerin

Maxence Rossie



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR





ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE
SOUMIS AU DROIT D'AUTRES



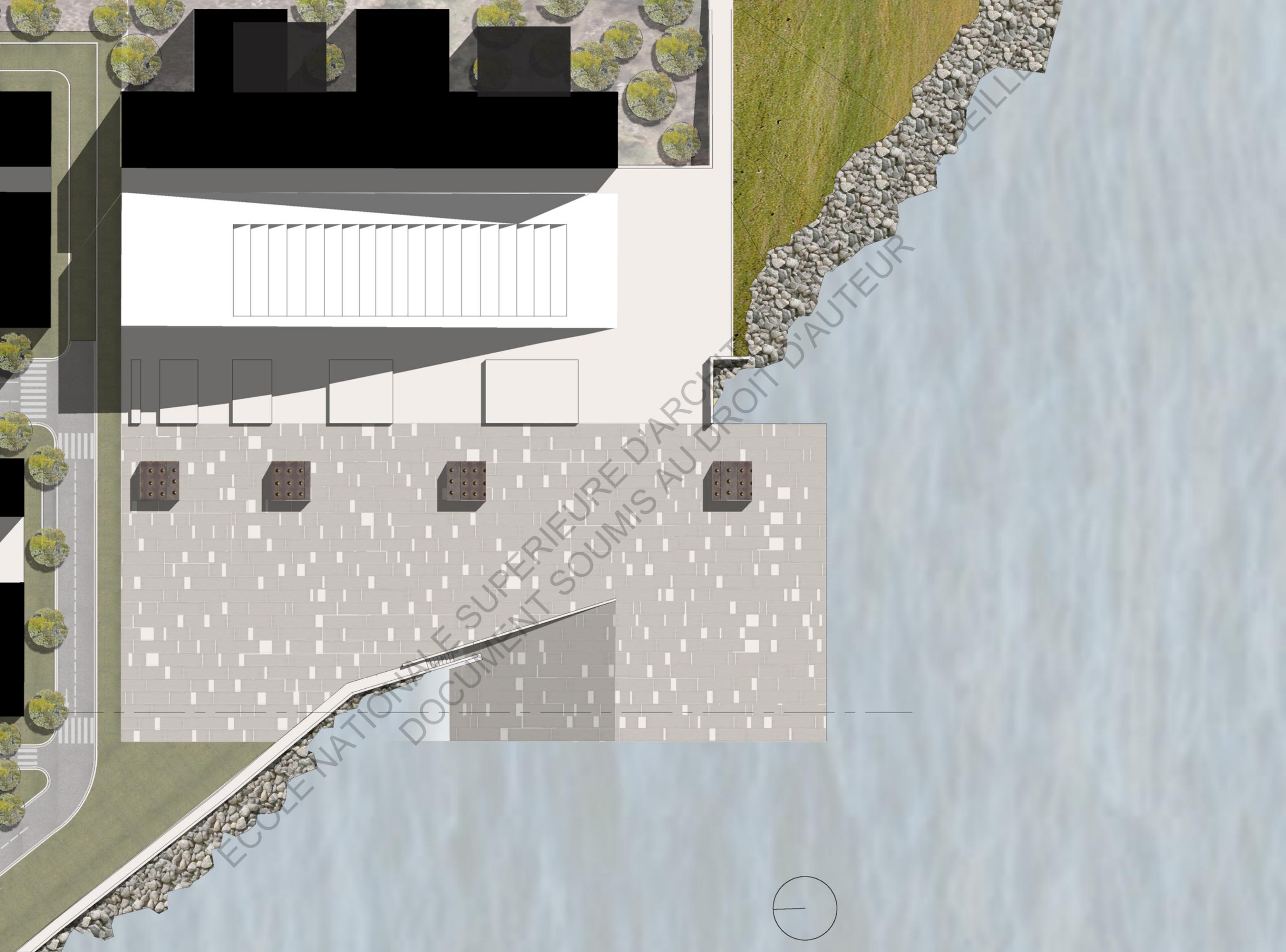
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUS MIS AU DROIT D'AUTEUR



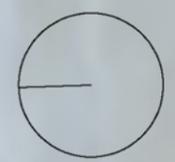
UPÉRIEUR D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
AU DROIT D'AUTEUR



ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



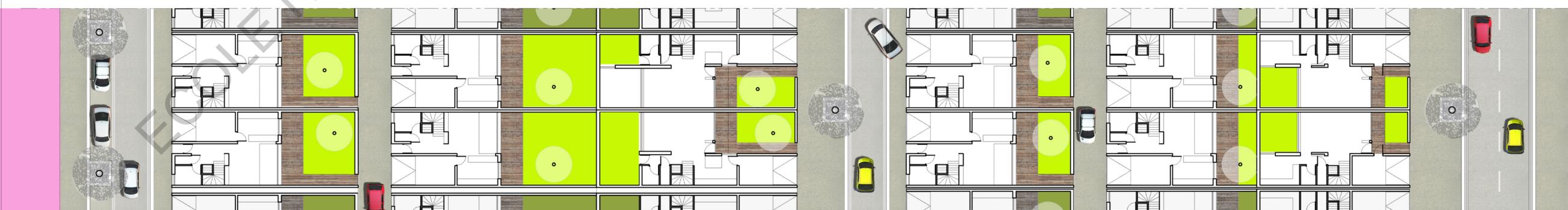
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



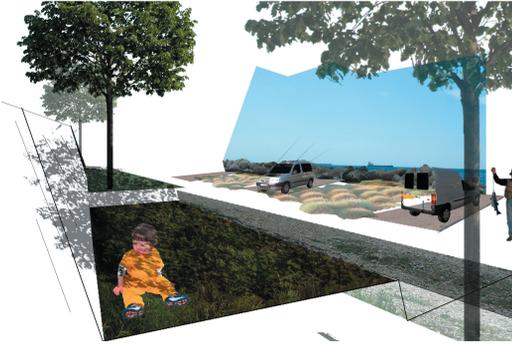


ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR





LITTORAL SÉQUENCÉ PAR DES CONTACTS MARITIMES VARIÉS



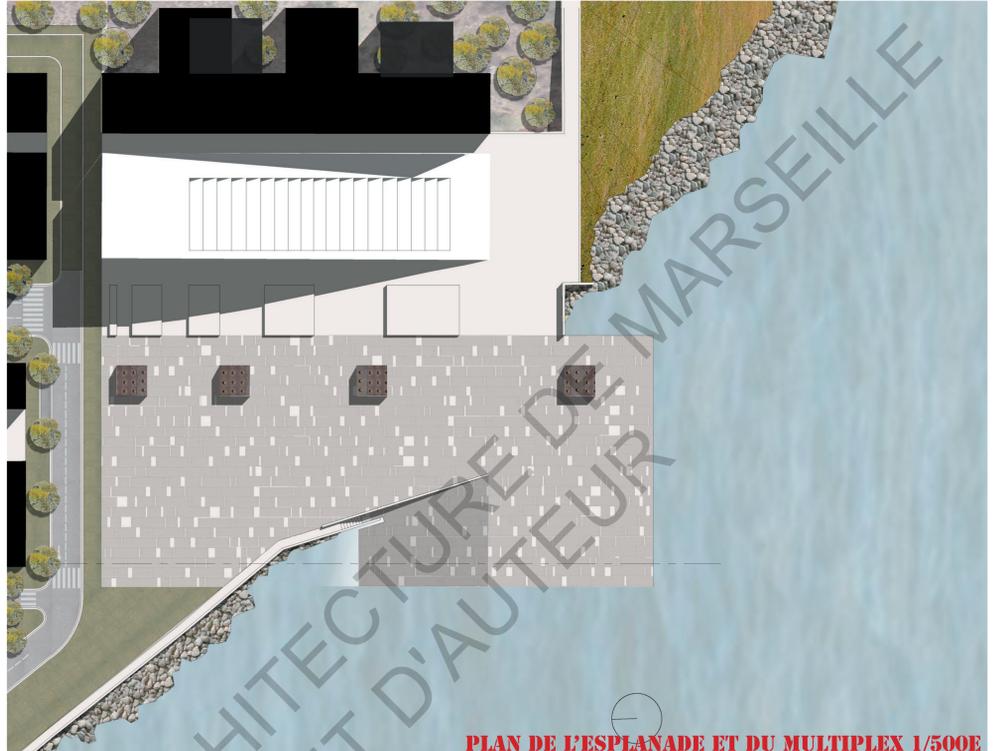
LA DIGUE EST ÉQUIPÉE D'UN SYSTÈME DE PLATEAU HERBORÉ POUR QUE TOUS S'APPROPRIENT SA MASSE. LES ARBRES PLANTÉS EN BORDURE RÉVÈLENT SON DYNAMISME FORMEL, ET PROCURENT DE L'OMBRE. DES PLAQUES DE BÉTON SEMBLABLEMENT RYTHMÉES DÉLIMITENT DES ESPACES PRIVATIFS POUR LES PÊCHEURS. L'ENSEMBLE CONSERVE UN CÔTÉ SPARTIATE ET BRUT.



COUPE 1 SUR LA DIGUE 1/200E



LE PARVIS DU MULTIPLEX DRESSE LES SILHOUETTES DE SON PUBLIC QUI PATIENTE SUR DES PODIUMS. LE PUBLIC APPEL LE PUBLIC SUR L'AVENUE MAURICE THOREZ. LA PENTE DE 1,5% DU SOL DE L'ESPLANADE PRODUIT UN JEU DYNAMIQUE AVEC L'HORIZON: POUR LE PIÉTON ARRIVÉ DEVANT L'ESPLANADE, LE BORD AU BOUT SE CONFOND AVEC L'HORIZON (PUISQUE SITUÉ À 1M50 D'ALTITUDE PAR RAPPORT AU TROTTOIR)... L'HORIZON DE LA MER REPARAIT LORSQUE LE PIÉTON AVANCE.



PLAN DE L'ESPLANADE ET DU MULTIPLEX 1/500E



L'ANSE INTIME ET SON ESCALIER

L'ESPLANADE ET LE MULTIPLEX FORMENT UN COUPLE COMPLÉMENTAIRE. ELLE PROPOSE D'ALLER FLIRTER AVEC LA MER, IL PROPOSE DE FLIRTER AVEC LES TOITS DE LA VILLE OU DE DOMINER LA MER... SELON LE MÊME PRINCIPE: LE SOL S'INCLINE ET DÉCLINE LES EXPÉRIENCES... TANTÔT INTIMES TANTÔT OUVERTES. LE SOL DE L'ESPLANADE EN BÉTON COULÉ ADOPTE UN RYTHME ALÉATOIRE DE SURFACES BRILLANTES QUI IMITENT LES REFLETS DE LA MER. L'ESPLANADE EST MINIMALISTE, SEULS QUATRE KIOSQUE RAPPELLENT LE RYTHME DÉCROISSANT DU FRONT BÂTI OUEST DE L'AVENUE. LE PAN INCLINÉ DONNE OFFRE UNE ANSE INTIME, REFUGE APRES L'APPROCHE PRESQUE BAROQUE. CETTE ANSE EST AUSSI ACCESSIBLE PAR UN PETIT ESCALIER QUI SUIT LE PARAPET DE LA PROMENADE. LE TOIT DU MULTIPLEX EST POURVU DE GRADINS ET D'ACCÈS AU DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DU PROGRAMME.



COUPE SUR L'ANSE 1/500E

PLAN DES ESPACES DE PROJET: 1/2000E



LA PROMENADE GARDE UN ASPET DÉPOUILLÉ ET S'ASSUME COMME UN ESPACE DE MOUVEMENT.



COUPE 2 SUR LA PROMENADE 1/200E

PROCHE DE LA PLAGE, LA PROMENADE S'ÉLARGIT, DES TERRASSES PEUVENT SE DÉPLOYER. LE GARDE CORPS EST REMPLACÉ PAR UN PODIUM FILANT QUI PERMET UN CONTACT PLUS PROCHE AVEC LA MER. LES REZ DE CHAUSSÉE DES IMMEUBLES QUI S'INSPIRENT PROFONDEMENT DE LA BARCELONETA SONT OCCUPÉS PAR DES BARS ET RESTAURANTS CAR ILS SONT PROCHES DE LA PLAGE.



PFE: JUILLET 2006

LOÏC CENDRIER

PÔLE 6
MASTER AVPU
DIRECTEUR D'ÉTUDES:
PASCAL URBAIN

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE MARSEILLE



COUPE 2 SUR LA PROMENADE À REDANTS 1/200E

HABITAT INDIVIDUEL DENSE, JARDINS INTÉRIEURS: INTIMITÉ CONTENUE À PROXIMITÉ DE L'HORIZON

PFE: JUILLET 2006

LOÏC CENDRIER

PÔLE 6

MASTER AVPU

DIRECTEUR D'ÉTUDES: PASCAL URBAIN

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE
MARSEILLE



PLAN MASSE 1/500E

CETTE PARTIE DE LA VILLE RESTE DE L'HABITAT INDIVIDUEL, POUR GARDER LA MULTIPLICITÉ TYPOLOGIQUE DE L'ENDROIT, ET CONSERVER LE CONTRASTE SUR L'AVENUE MAURICE THOREZ. CEPENDANT, DES RUES ORTHOGONALES SONT PROLONGÉES, ELLES CADRENT LA MER, PASSANT SOUS DES BÂTIMENTS. DES ARBRES SONT PLANTÉS POUR PROTÉGER DU VENT. LE PRINCIPE DE DENSIFICATION PASSE PAR UN REMANIEMENT DU FONCIER, EN PARCELLES ÉTROITES DE 7 MÈTRES DE LARGE, AVEC ALIGNEMENT SUR RUE POUR CERTAINES. CETTE TRAME, COUPLÉ À UN SYSTÈME DE MURS DE CLOTURE HAUTS PRODUIT DES JARDINS «INTÉRIEURS» QUI RENFORCENT LA NOTION PRIVATIVE ET JOUE SUR LA NOTION DE DANT-DEHORS. IL S'AGIT DE PRODUIRE L'EFFET INVERSE DE L'ESPLANADE OU DE LA PROMENADE FACE À L'HORIZON: QUEQU'UN QUI HABITE UNE BARRE OU UNE TOUR A DEVANT LUI LA MÊME HORIZONTALITÉ QU'AU BORD DE MER. ICI LE SOL EST INTIME ET LES ÉTAGES S'OUVRENT À L'HORIZON. LE PROGRAMME PRÉVOIT 2 T3 POUR 4 T4 POUR 2 T5. MAIS LE SYSTÈME EST SOUPLE ET PEUT S'ADAPTER. LES COLLECTIFS EN ARRIÈRE ONT POUR PRINCIPE DE NE PAS AVOIR DE LOGEMENT EN REZ DE CHAUSSEE. LES PARKING EN SOUS SOL EN SONT EXCLUS DU FAIT DE L'ALTITUDE.



UNE RUE BORDÉE D'INTIMITÉS TENUES S'OUVRES SUR L'HORIZON



COUPE ET PLANS DES MAISONS AU 1/200E

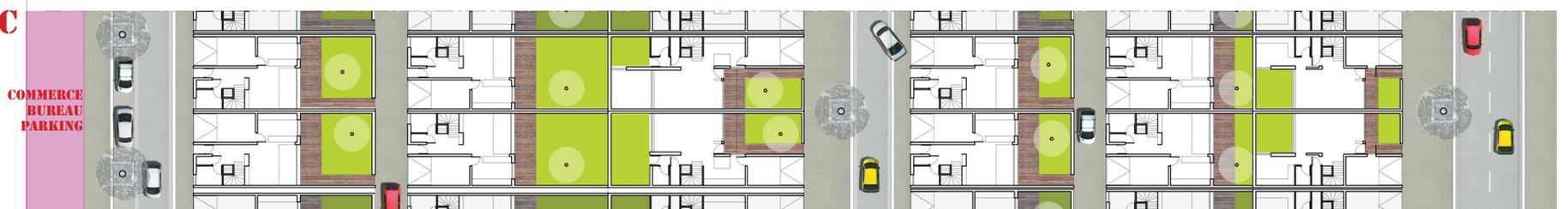
R+2



R+1



RDC



T5
T4

T4
T4

T5
T4

T4
T3

T4
T4

T4
T3

COMMERCE
BUREAU
PARKING

COMMERCE
BUREAU
PARKING